

SAIGNELEGIER

# Sur nos monts, quand le soleil vient d'Afrique

► Pour le 1<sup>er</sup> Août, la Société d'embellissement du chef-lieu a mêlé traditions suisses et cultures africaines, jeudi à la Halle-cantine.

► L'ensemble de cor des Alpes l'Écho du Vorbourg et le Quadrille du Marché-Concours ont ouvert les festivités.

► La soirée fut marquée par l'intervention du journaliste Michel Beuret et par le concert du musicien Christophe Erard.

Jeudi, il flottait un drôle de parfum dans la Halle-cantine. Comme un petit air de Sud égaré dans nos montagnes, un mélange d'ici et d'ailleurs, de terroir et d'exotisme.

Chaque année, la Fête nationale de la Société de développement et d'embellissement de Saignelégier (SDES), est placée sous le signe de la tolérance et de l'ouverture à l'autre.

Ce soir-là, l'Afrique subsaharienne est à l'honneur, vaste ensemble de peuples et de cultures hétérogènes, unis cependant dans l'image négative que nous en avons souvent.

Comme le souligne Pierre-André Chapatte, président de



Les boubous côtoient le drapeau suisse dans la bonne humeur.



La communauté camerounaise a préparé un succulent repas.



Michel Beuret (à gauche) est félicité par Pierre-André Chapatte.



Il y a même un rayon de soleil, à l'heure de l'apéro, avec l'Écho du Vorbourg.

voire, cette nuit-là, le paradoxe d'une soirée simplement heureuse, avec un barbecue et quelques lampions rouges et blancs, au cœur de la discorde.

La Fête nationale, guère plus qu'une convention à l'origine, peut selon lui avoir pour vocation une prise de conscience de cette formidable volonté de vivre en paix, malgré les différences, qui caractérise la Suisse.

Il s'agit cependant de ne pas oublier que de nombreux pays d'Afrique font également l'expérience de la tolérance au quotidien: «En Suisse, on se vante d'avoir quatre langues nationales, mais au Cameroun, d'où viennent les cuisinières de ce soir, on en parle plus de deux cents.»

## De la musique et du feu

S'il est bien une langue que tout le monde comprend, c'est celle qui se passe de mots. En fin de soirée, Christophe Erard, musicien établi à La Chaux-de-Fonds et ambassadeur des musiques de tous les horizons, emmène le public à la découverte d'instruments africains traditionnels.

Le voyage conduit du Mali à la Tanzanie, passe chez les Pygmées et chez les Ouagogo, chante avec les Peuls de Guinée, tandis que le traditionnel feu du 1<sup>er</sup> août brûle sur la place du Marché-Concours. Le bois était humide, il a eu du mal à prendre, mais à présent ses flammes éclairent la nuit. Tout un symbole.

JÉRÉMIE STEIGER

la SDES, dans son discours d'introduction, il est devenu courant de ne parler de ces régions oubliées qu'avec pessimisme: soit pour en déplorer l'afflux de réfugiés fuyant la misère, soit en raison des troubles qui s'y produisent.

C'est oublier toute la richesse de cette partie du monde. C'est oublier aussi tout ce qu'une Suisse ouverte au dialogue peut apprendre d'un échange d'égal à égal avec ces

pays. Pierre-André Chapatte le rappelle: «Le vivre ensemble n'est possible que dans le respect de l'autre et des différences.»

## Deux Jurassiens en guise de trait d'union

Les deux invités de cette célébration, Michel Beuret et Christophe Erard, Jurassiens d'origine, sont un exemple de ce lien fécond entre l'Afrique et l'Europe.

Michel Beuret, actuel correspondant de la RTS à Paris, grand baroudeur et excellent connaisseur du continent africain, commence son discours par un souvenir. En 2010, il se trouve en reportage à Abidjan, la capitale d'une Côte d'Ivoire alors ravagée par un conflit terrible, qui mènera à la destitution du président Gbagbo, quelques mois plus tard. Il est invité à passer le 1<sup>er</sup> août à l'ambassade de Suisse. Il sa-

## LE BÉMONT

### Election complémentaire

Suite à la démission de Nathalie Beuret du conseil communal, les électeurs du Bémont sont convoqués aux urnes cet automne. Les actes de candidature doivent être remis au conseil communal jusqu'au 18 août, à 18 h. Selon le maire, André Tschudi, les motifs évoqués par la conseillère démissionnaire sont une surcharge au niveau professionnel et la volonté de se consacrer davantage à sa famille. Il précise qu'une candidature féminine serait particulièrement appréciée. JS

## TOURBIÈRES 1/5

# Beaucoup reste à faire pour protéger l'étang de la Gruère, même si des mesures ont déjà été prises

Dans la série des travaux de l'ECOFOC (formation continue interdisciplinaire en écologie et en sciences de l'environnement) de l'Université de Neuchâtel, Claude Berguerand, Cristina Mele et Joëlle Mosig se sont penchés sur la question des changements légaux et de la protection des tourbières.

Ils ont à cet effet rencontré notamment Laurent Gogniat, de l'Office de l'environnement, Jonas Müller, conseiller communal à Saignelégier en charge du dossier de la Gruère, Philippe Grosvernier, du bureau d'étude LIN'eco, à Reconvillier, ainsi que le directeur du Centre nature des Cerlatez, François Boinay.

## Etat des lieux des lois en vigueur

Le but de leur recherche consistait à vérifier dans quelle mesure l'arsenal législatif visant à mettre sous protection les milieux marécageux en Suisse, et plus particulièrement les tourbières, se traduisait par la mise en place de mesures concrètes sur le terrain. Ils ont commencé par établir un état des lieux des textes législatifs suisses et européens; en ce qui concerne l'étang de la Gruère, celui-ci a été mis sous protection par le canton de Berne en 1943 déjà, alors qu'il n'existait aucune

protection légale en la matière au niveau fédéral. C'est en effet seulement depuis l'initiative de Rothenthurm en 1987 que la protection des sites marécageux est inscrite dans la Constitution fédérale.

## Atteintes affectant la qualité des marais

La protection des marais incombant aux cantons, c'est la Loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNP) qui précise quel traitement doit être réservé aux sites marécageux. Un plan de gestion a été établi en 1996 pour l'étang de la Gruère, mais il n'a toutefois pas encore force de loi. D'après Laurent Gogniat, un arrêté devrait le rendre contraignant dans le courant de l'année 2015. Ce plan de gestion prévoit un catalogue de mesures, comme l'assainissement de décharges et d'emposieux, le déplacement et le remplacement de clôtures, l'aménagement de pontons et le faucardage (fauche des végétaux aquatiques avec un faucard, sorte de faux munie d'un long manche), la surveillance de l'érosion des berges, le retrait du bois mort, la sauvegarde des batraciens, etc.

En Suisse, les principales atteintes à la qualité des marais sont l'assèchement, l'augmentation de l'apport en nutri-



L'étang de la Gruère est un lieu protégé, même si son plan de gestion n'est pas encore entré en vigueur. PHOTO PJJN

ments, la diminution de la teneur en humus, l'invasion de plantes ligneuses et donc la modification du caractère marécageux des sites.

A la Gruère, les activités humaines ont également modifié la qualité du haut-marais; ainsi le drainage de la presqu'île et du Polayot, la création des étangs et des digues, l'exploitation de la tourbe pendant la deuxième guerre mondiale ainsi que le sentier pédestre bordant l'étang principal ont eu des conséquences néfastes. De nos jours, la forte présence de visiteurs provoque un important piétinement. Les visi-

teurs laissent fréquemment leurs déchets derrière eux et utilisent les bosquets comme toilettes sauvages. D'autres manquements aux règles sont fréquemment constatés, tels que pique-niques, jeux, chiens en liberté, bicyclettes, feu.

## Mesures concrètes déjà prises

Le groupe d'étudiants qui s'est penché sur ce problème a constaté que, même si le plan de gestion n'a pas encore été validé, cela n'a pas empêché les différents acteurs concernés de réaliser un certain nombre d'entre elles de ma-

nière ponctuelle. Ainsi, l'aménagement de pontons de pêche et le faucardage, la surveillance de l'érosion des berges, le maintien du niveau de l'eau dans l'étang principal ainsi que la fauche des zones tampon ont été réalisés à ce jour.

D'autres mesures n'ont pas encore été mises en œuvre. Il s'agit principalement de la modification du périmètre de la réserve naturelle, qui devrait être officialisée l'année prochaine avec l'entrée en vigueur du nouvel arrêté cantonal, de l'assainissement des décharges et emposieux, du retrait du bois mort

dans les étangs, de la mise en place de mesures efficaces de protection des batraciens, de la restauration des murs en pierre sèche et de l'interdiction de la pêche. Cet automne, une intervention importante devrait permettre de colmater les grands drains situés dans le secteur du Polayot.

Les auteurs de l'étude constatent «qu'un certain degré de protection peut être atteint sans qu'un plan de gestion ait été formellement validé» et que, «tout en restant dans le cadre légal, les différents intervenants sur le site ont mis en place un nombre important de mesures qui ont sans aucun doute contribué à maintenir, voire même à améliorer la qualité du site jusqu'à ce jour.»

Et de conclure: «Malgré cela, force est de constater que la protection demeure limitée et ne permet pas d'atteindre les objectifs souhaités, tant sur le plan du fonctionnement du biotope que sur celui de la gestion des visiteurs. A cet effet, l'adoption de l'arrêté cantonal en 2015 et l'entrée en vigueur d'un nouveau plan d'affectation durant la législature 2016-2020 pourraient avoir un effet bénéfique, pour autant toutefois que les moyens humains et financiers nécessaires soient mis à la disposition des autorités compétentes.» PJJN

